



Conseil de l'IUFE

Brigitte Galliot, Présidente

**Conseil de l'IUFE
Mercredi 17 novembre 2021 de 17h à 19h
Visioconférence
PV adopté**

Membres présents

Mme Prof. Brigitte Galliot, Vice-rectrice, Présidente de séance
Mme Prof. Isabelle Mili, directrice de l'IUFE
Mme Sophie Canellini, directrice-adjointe IUFE
Mme Céline Merad-Malinverni, représentante du DIP pour l'IUFE
M. Prof. Martin Gander, Vice-doyen de la Faculté des sciences
M. Prof Jean-Michel Bonvin, professeur ordinaire en politiques sociales et vulnérabilités, Unige
M. Prof Thierry Dias, Recteur de la HEP Vaud
M. Andreas Müller, professeur ordinaire en didactique des sciences IUFE, représentant la formation des enseignants du secondaire
M. Benoît Lenzen, professeur Associé SSED, coordinateur de la formation continue diplômante à l'IUFE
Mme Greta Pelgrims, professeur associé SSED
Michaël Savoy, représentant de la FAMCO
M. Olivier Frutiger en remplacement de M. Prof Jan Blanc
Emilie Wieland, représentante de l'UCESG

Membres excusés

Mme Prof Mireille Betrancourt, doyenne de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation
M. Renato Bortolotti, directeur de l'organisation et de la planification de l'enseignement spécialisé (DOPES/OMP)
M. Prof Jan Blanc, doyen de la Faculté des lettres

Prise du procès-verbal :

Laurence Hofmann

Ordre du jour :

1. Adoption de l'OJ
2. Approbation du projet de PV du 1er juillet 2021
3. Informations de la présidente du Conseil
4. Informations de la direction de l'institut
 - présentation du projet de budget IUFE 2022
 - présentation du rapport d'activité de l'IUFE 2020-2021
5. Fin de mandat. Définition de la procédure de succession au poste de direction de l'IUFE
Pour rappel : art.12 al.a) du RO de l'IUFE, Compétences du Conseil
6. Point de situation sur les objets politiques (en lien avec les filières de formation)
7. Bilan par filière de l'année académique 2020-21
8. Développement de la formation continue
9. Divers

La présidente, la Vice-rectrice Madame Brigitte Galliot, ouvre la séance à 17h00 et remercie l'ensemble des membres présents.

1. Approbation de l'ordre du Jour (OJ)

L'OJ est approuvé. Pas de point annoncé sous divers

2. Approbation du procès-verbal (PV) de la séance du 1^{er} juillet 2021

Le PV est approuvé à l'unanimité.

3. Informations de la présidente du Conseil

- Enquête sur les conditions de travail et de carrières du CCER

L'Université de Genève a mené pendant l'été 2021 une enquête approfondie sur les conditions de travail et de carrière du corps des collaborateurs/trices de l'enseignement et de la recherche (CCER). Les résultats ont mis en lumière des points de satisfaction ainsi que plusieurs points problématiques. Consultation du rapport et de la vidéo de présentation par la Vice rectrice à l'adresse <https://www.unige.ch/doctorat/fr/enquete-2021-sur-le-ccer/>

L'enquête menée par l'UNIGE a été élaborée par le Rectorat après consultation des membres de l'association représentative du CCER ACCORDER, de l'Assemblée de l'Université, de la Commission du Personnel et de deux expertes en gestion des ressources humaines. Elle repose sur un questionnaire comprenant trois parties distinctes. La première partie, très courte, se concentre sur l'ambition de carrière des membres du CCER et l'attractivité des postes CCER de l'UNIGE ; la deuxième partie approfondit sept thématiques liées au cadre professionnel ; la troisième partie cherche à objectiver les risques impactant le développement des carrières académiques. Cette enquête a obtenu 772 réponses (20% du public considéré) au questionnaire court, et 542 à l'ensemble des questions. La distribution des répondant-es parmi les différentes Facultés et Centres reflète correctement leurs poids respectifs.

L'idée de cette enquête fut d'entreprendre une démarche d'objectivation permettant ensuite de discuter avec les différents services et le Rectorat des approches à adopter afin d'apporter des solutions réalistes et réalisables.

La Faculté des Sciences exprime son désaccord face aux résultats/données de l'enquête qui sont ici communiqués. D'un point de vue scientifique, cette méthode de communication ne serait pas adéquate face aux graves problématiques soulevées (telle que le harcèlement sexuel).

4. Information de la direction de l'Institut

- Présentation du projet de budget IUFE 2022 (Annexe)

Les économies budgétaires réalisées : les chiffres sont commentés et explicités, particulièrement le point budgétaire lié à la Forensec dont le montant des dépenses a nettement diminué par rapport à 2021 et ce, par la mise en œuvre d'une réforme en lien avec l'opérationnalisation des stages.

- Péréquation avec la SSED

Un rappel est fait concernant l'absence de comptabilité analytique depuis 2010 et la nécessité majeure de clarifier cette situation.

- Présentation du rapport d'activité de l'IUFE 2020 2021 (Annexe)

Le rapport est présenté et commenté.

5. Fin de mandat. Définition de la procédure de succession au poste de direction de l'IUFE

Pour rappel : art.12 al.a) du RO de l'IUFE - Compétences du Conseil.

1. Le Conseil doit nommer une Commission avec différent-es représentant-es (un-une président-e de la commission, un-e expert-e PAT IUFE, un-e expert-e DIP, un-e expert-e de l'université, 2 membres professeurs, un-e représentant-e des étudiant-es des 3 filières de formation)
2. Ouverture du poste – publication de l'annonce, actualisation du texte.
3. Dès Janvier 2022 étude par la Commission de nomination des dossiers de candidature reçus. Analyse, sélection, entretiens, assessment

6. Point de situation sur les objets politiques (en lien avec les filières de formation)

- La FEP 2.0 est toujours opérationnelle.
- Le projet de loi 11926 visant à réduire la formation de 4 à 3 ans est toujours en suspens.
- La M2753A qui vise une rémunération des stages pour les étudiant-es en enseignement secondaire de l'IUFE fortement affectés par les restrictions budgétaires de 2020 et la crise du Covid-19. L'issue se dirige vers des indemnités à verser en fonction des situations.
- Possibilité d'ouverture des bourses d'études pour les étudiants de la formation en enseignement secondaire à l'IUFE (formation impliquant un 2ème Master obligatoire – Master disciplinaire et Master pédagogique)
Ce projet de loi, moyennant un amendement permettant de délimiter aux seuls étudiants en 2ème Master universitaire, a été validé par la Commission de l'Enseignement supérieur puis passera au Grand Conseil.
- Le rapport de la Commission QuaPri, Groupe de travail Swissuniversities (rapport présenté à la Chambre des HEP de Swissuniversities) est favorable à un Master facultatif. En effet, Pour la conception approfondie des scénarios sélectionnés, la Chambre des HEP juge opportun de considérer la qualification des enseignant-e-s du degré primaire dans une perspective de carrière. Outre le diplôme de bachelor qualifiant pour la profession, une introduction structurée à la profession, une formation continue qualifiante et le master facultatif en font nécessairement partie.

La Chambre des HEP voit ainsi un grand potentiel en particulier dans le programme de Master facultatif qui peut conduire à une spécialisation ou à une maîtrise en tant que généraliste en relation avec le développement structurel de la qualification des enseignant-e-s primaires

- Le rapport Université versus HEP (M2305-B, Rapport Ecoplan du 27 avril 2020).

Hors séance pour information, le rapport peut être consulté via le lien :

<https://www.swissuniversities.ch/fr/organisation/documentation/translate-to-franzoesisch-berichte>

7. Bilan par filière de l'année académique 2020 21

FEP

- Rentrée académique 2021-22 en présentiel.
- Cohérence du module professionnalisation en dernière année
Le Comité de programme poursuit un travail déjà amorcé en 20-21 sur cet objet. La phase exploratoire amène à une réflexion qui permettra de stabiliser le dispositif en prenant en compte les modifications apportées, notamment le rapport entre les travaux de fin d'études en CCEP, à savoir le TIF, Travail d'Intégration de Fin d'études et le SARP, Séminaire d'Analyse et de Régulation des pratiques professionnelles.
- Question des devoirs surveillés et du stage linguistique en plein chantier.

Forensic

- Mise en place du nouveau dispositif (Pour rappel encadrement des stages est réalisé par 2 chargé.e.s d'enseignement (CE) pour les stages en responsabilité – la fonction de formateur de terrain (FT) disparaît – et par 2 CE et un.e enseignant.e d'accueil (Edac) pour les stages en responsabilité partagée) avec les chargé-e-s d'enseignement de terrain (CET) nouvellement recruté-e-s (en lieu et place des FT).
- Application du nouveau dispositif avec un nombre moindre de visites des stagiaires.
- Suivi et accompagnement des stagiaires sur le terrain qui doit en priorité rester formateur.
- Réforme de la formation MITIC, en lien avec l'introduction du plan numérique.
- Formation des Edac : en cours de travail
- CSDS : réforme et modification du dispositif actuel

MESP

- Rentrée académique 2021 22 avec 25 étudiant-es
- Nouvelle procédure plus efficace pour les stages : toutes les places de stages ont été trouvées.
- Le DAS DomES se termine en 2021.

Pénurie majeure et récurrente d'enseignant-es spécialisé face à un nombre sans cesse croissant d'élèves à besoins éducatifs spécifiques. Le système est en difficulté et la formation de 25 étudiant-e-s MESP ne répond plus à l'ampleur des besoins. Le nombre d'admissions doit être augmenté en tenant compte des moyens financiers mis à disposition.

A l'étude :

- La question des lieux d'activités professionnelles transformés en dispositif de stage
- La possibilité de VAE avec une demande formelle déposée auprès de la présidente de la CDIP. L'objectif est de rendre la VAE plus généreuse pour alléger les études des futur.e.s enseignant.e.s. Cette proposition d'allègement présente dans la motion va bien au-delà des normes VAE actuellement en vigueur dans le monde académique suisse.

8. Développement de la formation continue

- La Fordif

La Fordif est intégrée dans les formations continues de l'IUFE.

Un nouveau règlement du DAS Fordif est organisé de manière modulaire.

Genève propose un module autour de la Communication qui a démarré en septembre 2021 et qui offre 6 journées de formation réparties jusqu'en décembre 2021. Peut-être une 2^{ème} édition en janvier 2022.

Un autre module a été proposé en 2020 autour de la gestion de conflits.

- **CAS Fordif Module INT** : intérim assumé par le Professeur Olivier Maulini (suite au départ du professeur Frédéric Yvon)

La nouvelle édition 2022-23 du CAS Fordif Module INT est en préparation et commencera en janvier 2022.

- **DAS ESCS, Enseigner en situation complexe au secondaire**

Formation qui a démarré en septembre 2021 et qui reçoit de bons échos.

- **CAS O2A 2020 22**, Observation, analyse et accompagnement des pratiques des enseignant-es en formation

Formation en cours. Se termine en mai 2022. Prochaine édition prévue pour 2022 24.

- **CAS SP 21 23** : Edition qui a commencé en janvier 2021.

- **DAS MDAS** : Nouvelle édition qui commence en janvier 2022

Retour sur la coordination avec la DGEO, la HEM et l'IUFE : L'articulation et le suivi se sont renforcés par rapport aux 3 instances impliquées. Un travail est réalisé sur la base d'une adaptation au métier de MDAS musique et sur ce que les différents partenaires constatent par rapport à l'évolution de la formation aux exigences actuelles de ce métier.

Projet de Formation continue

Une formation pour les enseignant-e-s de théâtre/art dramatique/diction au secondaire est en projet.

Un premier échange a eu lieu entre la DGEO-RH et la responsable de la Formation continue de l'IUFE, Madame Canellini, pour la mise en place d'un CAS.

Convention DIP/UNIGE : un renouvellement de la convention semble s'annoncer pour 2022. Si la convention est signée en 2022, elle sera intégrée en 2023 à la Convention d'objectifs quadriennaux DIP-Unige, ce qui apporterait une stabilité conventionnelle pour 5 ans au total.

La séance est levée à 19h00.